



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Préfecture – Cabinet
Service des sécurités
Bureau défense et sécurité civile

BDSC 2018/24

Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires
de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL)

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R, 125-11, R. 125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R. 563-2 à R.563-8, D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-4, L. 271-5 et R.111-38 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2012 072- 0001 du 12 mars 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret du 29 mars 2018 portant nomination de Monsieur Thierry LAURENT, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2018-09-20-002 du 20 septembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry LAURENT, Sous-préfet, Directeur de cabinet du Préfet des Yvelines ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

Arrête :

Article 1:

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l'État: <http://www.georisques.gouv.fr/>

Article 3 :

L'arrêté préfectoral 2012 072-0001 du 12 mars 2012 est abrogé.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'Information des acquéreurs et des locataires (IAL) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien.

Article 5 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-En-Laye, Mantes-La-Jolie et Rambouillet, Madame la Directrice départementale des territoires, Monsieur le chef de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le 12 FEV. 2019

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet,



Thierry LAURENT

Annexe 1

Ablis
Achères
Adainville
Andelu
Andrésy
Arnouville-lès-Mantes
Aubergenville
Auffargis
Auffreville-Brasseuil
Aulnay-sur-Mauldre
Auteuil
Bazainville
Bazemont
Bazoches-sur-Guyonne
Bennecourt
Beynes
Blaru
Boinville-en-Mantois
Boinville-le-Gaillard
Bois-d'Arcy
Boissets
La Boissière-École
Boissy-Mauvoisin
Boissy-sans-Avoir
Bonnelles
Bonnières-sur-Seine
Bouafle
Bougival
Bourdonné
Bréval
Les Bréviaires
Brueil-en-Vexin
Buc
Bullion
Carrières-sous-Poissy
Carrières-sur-Seine
La Celle-les-Bordes
La Celle-Saint-Cloud

Cernay-la-Ville
Chambourcy
Chanteloup-les-Vignes
Chapet
Châteaufort
Chatou
Chavenay
Chevreuse
Choisel
Civry-la-Forêt
Clairefontaine-en-Yvelines
Les Clayes-sous-Bois
Coignières
Condé-sur-Vesgre
Conflans-Sainte-Honorine
Courgent
Crespières
Croissy-sur-Seine
Dammartin-en-Serve
Dampierre-en-Yvelines
Dannemarie
Davron
Ecquevilly
Élancourt
Émancé
Épône
Les Essarts-le-Roi
Évecquemont
La Falaise
Favrieux
Feucherolles
Flacourt
Flexanville
Flins-Neuve-Église
Flins-sur-Seine
Follainville-Dennemont
Fontenay-Saint-Père
Fourqueux
Freneuse
Gaillon-sur-Montcient
Galluis
Gambais

Gambaiseuil
Garancières
Gargenville
Gazeran
Gommecourt
Goupillières
Goussonville
Gressey
Grosrouvre
Guernes
Guerville
Guitrancourt
Guyancourt
Hardricourt
Hargeville
Hermeray
Houdan
Houilles
Issou
Jambville
Jeufosse
Jouars-Pontchartrain
Jouy-en-Josas
Jouy-Mauvoisin
Jumeauville
Juziers
Lainville-en-Vexin
Lévis-Saint-Nom
Limay
Limetz-Villez
Lommoye
Longnes
Longvilliers
Louveciennes
Magnanville
Magny-les-Hameaux
Maisons-Laffitte
Mantes-la-Jolie
Mantes-la-Ville
Marcq
Mareil-le-Guyon
Mareil-sur-Mauldre

Marly-le-Roi
Maule
Maulette
Maurecourt
Maurepas
Médan
Ménerville
Méré
Méricourt
Le Mesnil-le-Roi
Le Mesnil-Saint-Denis
Les Mesnuls
Meulan-en-Yvelines
Mézières-sur-Seine
Mézy-sur-Seine
Millemont
Mittainville
Moisson
Montainville
Montalet-le-Bois
Montchauvet
Montesson
Montfort-l'Amaury
Montigny-le-Bretonneux
Morainvilliers
Mousseaux-sur-Seine
Mulcent
Les Mureaux
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
Neauphlette
Nézel
Oinville-sur-Montcient
Orcemont
Orgerus
Orgeval
Orphin
Orvilliers
Osmoy
Le Pecq
Perdreauville
Le Perray-en-Yvelines

Plaisir
Poigny-la-Forêt
Poissy
Ponthévrard
Porcheville
Le Port-Marly
Port-Villez
Prunay-le-Temple
Prunay-en-Yvelines
La Queue-les-Yvelines
Raizeux
Rambouillet
Rennemoulin
Richebourg
Rochefort-en-Yvelines
Rolleboise
Rosay
Rosny-sur-Seine
Sailly
Saint-Arnoult-en-Yvelines
Saint-Cyr-l'École
Saint-Forget
Saint-Germain-de-la-Grange
Saint-Germain-en-Laye
Saint-Hilarion
Saint-Illiers-la-Ville
Saint-Lambert
Saint-Léger-en-Yvelines
Saint-Martin-de-Bréthencourt
Saint-Martin-des-Champs
Saint-Martin-la-Garenne
Sainte-Mesme
Saint-Nom-la-Bretèche
Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Saint-Rémy-l'Honoré
Sartrouville
Saulx-Marchais
Senlisse
Septeuil
Sonchamp
Tacoignières
Tessancourt-sur-Aubette

Thiverval-Grignon
Thoiry
Tilly
Trappes
Le Tremblay-sur-Mauldre
Triel-sur-Seine
Vaux-sur-Seine
Verneuil-sur-Seine
Vernouillet
La Verrière
Vert
Vicq
Villennes-sur-Seine
Villepreux
Villette
Villiers-Saint-Frédéric
Viroflay